

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 novembre 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Simon Marcoux.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-11-9840

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal des séances du 7 et 18 octobre 2019

19-11-9841

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 7 et 18 octobre 2019 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-11-9842

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 57 275.47 \$, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-11-9843

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 848 632.86\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

19-11-9844

Demande de commandite du Club D'Auto-Neige Le Sapin D'Or Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une somme 150 \$ au Club d'Auto-neige Le Sapin D'Or Inc., pour une publicité dans le bottin annuel pour la saison 2018-2019, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande de Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré

19-11-9845

ATTENDU que la demande effectuée par la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré pour l'installation d'un panneau publicitaire pour leur campagne de financement pour le projet de réaménagement de l'unité prothétique de l'Hôpital ; ATTENDU l'affichage temporaire pour une durée d'un mois et que le conseil est sensible à cette cause ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE

la municipalité de l'Ange-Gardien autorise l'installation d'un panneau publicitaire, sur leur territoire, pour leur campagne de financement pour le projet de réaménagement de l'unité prothétique de l'Hôpital, pour la durée d'un mois.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Octroi de contrat à la firme Saniterre pour le recyclage ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le conseil est fier d'annoncer la nouvelle responsable des loisirs Mme Christine Gariépy- Bienvenue ;
- Le gala reconnaissance a eu lieu le jeudi 17 octobre dernier et la municipalité a reconnu, souligné l'implication de M Raymond Fortier comme bénévole à L'Ange-Gardien, nos remerciements ;

Comité consultatif d'urbanisme (Pierre Lefrançois)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 22 octobre 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

- Pour l'agrandissement de la maison au 11, chemin Ferland Sud.
- Pour l'agrandissement de la maison au 1559, chemin Lucien Lefrançois.
- Pour la réfection des galeries au 6403, avenue Royale.
- Pour la réfection du toit en bardeau d'asphalte noir au 6406, avenue Royale.
- Pour le changement des portes au 6955, avenue Royale.
- Pour le changement des fenêtres de l'atelier au 6905, avenue Royale à la **condition suivante** : Les fenêtres devront être à carreaux afin de garder le style traditionnel du bâtiment.

Demande d'amendement :

- Pour permettre l'agrandissement la zone H-122 qui autorise l'habitation en vue de la construction de 7 maisons de ville dans un projet d'ensemble, sur la partie arrière du lot 4 440 293 ayant pour adresse le 6542, boulevard Ste-Anne.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Renouvellement du contrat du directeur général ;
- Achat d'un camion Ford 150 pour la régie ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

André Paré

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 11, chemin Ferland Sud;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de André Paré, soit l'agrandissement de la maison au 11, chemin Ferland Sud, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Olivier Arcand

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 1559, chemin Lucien Lefrançois;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

- 19-11-9847 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que
le conseil accepte la demande de Olivier Arcand, soit l'agrandissement de la
maison au 1559, chemin Lucien Lefrançois, au respect de la recommandation du
CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis
et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge,
conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- René Côté**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection des galeries au
6403, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
19-11-9848 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que
le conseil accepte la demande de René Côté, soit la réfection des galeries au
6403, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans
déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour
l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ.
- Sylvie Dallaire**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du bardeau
d'asphalte noir au 6406, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
19-11-9849 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que
le conseil accepte la demande de Sylvie Dallaire, soit la réfection du bardeau
d'asphalte noir au 6406, avenue Royale, au respect de la recommandation du
CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis
et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge,
conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- Geneviève Lemieux**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres de
l'atelier au 6905, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
19-11-9850 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que
le conseil accepte la demande de Geneviève Lemieux, soit le changement des
fenêtres de l'atelier au 6905, avenue Royale, **à la condition que** les fenêtres
devront être à carreaux afin de garder le style traditionnel du bâtiment, et, au
respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au
dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis,
APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- Hélène Letarte**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des portes au
6955, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
19-11-9851 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que
le conseil accepte la demande de Hélène Letarte, soit le changement des portes au
6955, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans
déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour
l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ.

- 19-11-9852 **10. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Monsieur Michel Laberge, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 19-11-9853 **11. Budget 2020 de la Communauté métropolitaine de Québec**
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2020 de la CMQ de 21 012\$, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 19-11-9854 **12. Appel d'offre publique pour la prolongation des réseaux sur le boulevard St-Anne**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques sur SE@O pour la prolongation des réseaux sur le boulevard Ste-Anne de Beaupré, soit à limite est, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 19-11-9855 **13. Adoption d'un premier projet de règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121**
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage de Jordan Bélanger en date du 17 octobre 2019, afin d'agrandir la zone H-122;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme en date du 22 octobre 2019 de donner suite à cette demande d'amendement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien juge approprié de modifier, à cet effet, le règlement de zonage #16-642 adopté le 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil ordonne et statue comme suit :
- ARTICLE 1**
Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121 »
- ARTICLE 2**
Le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage #16-642 sous la cote « Annexe C », plus spécifiquement l'«Annexe C-1 - Plan de zonage du secteur sud » est modifié de manière à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121, soit en intégrant une partie du lot 4 440 293 à la zone H-122, tel que montré au plan « Annexe C-1 - Plan de zonage du secteur sud » inclus à l'annexe I du présent règlement
- ARTICLE 3**
Les grilles des spécifications faisant parties intégrantes du règlement de zonage #16-642 sous la cote « Annexe B » sont modifiées:
- En modifiant, pour la zone H-122, l'extrait du plan de zonage intégré à la grille de spécification
- En modifiant, pour la zone C-121, l'extrait du plan de zonage intégré à la grille de spécification
Et incluses à l'annexe II du présent règlement
- ARTICLE 4**
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 2 décembre 2019, à 19h30.

14. Octroi de contrat pour des relevés sur l'avenue Royale et rue Piché

19-11-9856

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien octroi le contrat à la firme DLT Arpenteurs-Géomètres pour la réalisation de relevés sur l'avenue Royale et rue Piché dans le cadre de la demande de subvention effectuée au MAMH au Fonds d'infrastructures municipales d'eau (FIMEAU), pour un coût de 18 000\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Deuxième période de questions

16. Divers

1 Renouvellement d'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour 2020

19-11-9857

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour 2020- budget 2020 incluant la cotisation annuelle et à la tarification au Carrefour du capital humain, pour un coût de 5090.56\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Dépôt des états comparatifs

Tel que convenu à l'article 176.4 du C.M., la directrice générale dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 30 septembre 2019.

3 Probation du Contremaître des travaux publics

19-11-9858

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte la fin de la probation du contremaitre des travaux publics, M Patrick Mainville, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Renouvellement du traitement préventif avec Abat Extermination

19-11-9859

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le traitement préventif avec Abat Extermination au coût de 402.41\$ taxes incluses, pour l'année 2020, pour chaque endroit soit le parc riverain et le bureau municipal, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5 Autorisation de dépenses

19-11-9860

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 6200\$ plus taxes, pour l'achat de quatre postes informatiques pour le bureau municipal, la dépense financée par le surplus accumulée, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-11-9861

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h40, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale